

PROJET EOLIEN A COURGIVAUX ET NEUVY : FORUM DE PARTAGE

- COMPTE-RENDU -

Le mardi 11 février 2020



SOMMAIRE

1	Introduction.....	3
2	Les participants au forum de partage.....	4
3	Compte-rendu du forum de partage du 11 février 2020	5
3.1	Le compte-rendu des échanges.....	5
3.1.1	Synthèse des échanges autour du projet.....	5
3.1.2	Synthèse des échanges autour de la concertation.....	10
3.2	Rappel : la trame d’implantation finale du projet.....	12
3.3	Rappel : Les mesures ERC.....	13
4	Les prochains rendez-vous de la concertation	14
5	Les annexes photos	15
5.1	Les participants inscrits au forum de partage	15
5.2	Documents présentés par le bureau d’étude Calidris lors de l’atelier de co-construction n°3 sur les premiers résultats des études environnementales.....	16
5.2.1	Document 1	16
5.2.2	Document 2	16
5.2.3	Document 3	17
5.2.4	Document 4	17
5.2.5	Document 5	18
5.3	Les photomontages présentés lors de l’atelier de co-construction n°3.....	19
5.3.1	Photomontage 1.....	19
5.3.2	Photomontage 2.....	19
5.3.3	Photomontage 3.....	19
5.3.4	Photomontage 4.....	20
5.3.5	Photomontage 5.....	20
5.3.6	Photomontage 6.....	20
5.3.7	Photomontage 7.....	21
5.3.8	Photomontage 8.....	21
5.3.9	Carte des localisations des points de vue pour les photomontages.....	22
5.4	Les nouveaux photomontages	23
5.4.1	Photomontage 1.....	23
5.4.2	Photomontage 2.....	23
5.4.3	Photomontage 3.....	23
5.4.4	Photomontage 4.....	24
5.4.5	Photomontage 5.....	24

5.5	Les kakémonos	25
5.5.1	Document 1	25
5.5.2	Document 2	26
5.5.3	Document 3	27
5.5.4	Document 4	28
5.5.5	Document 5	29
5.5.6	Document 6	30
5.6	Les échanges autour du projet et de la démarche de concertation	31

1 INTRODUCTION

Depuis décembre 2018, la société Siemens Gamesa étudie l'opportunité de développer un parc éolien sur la commune de Courgivaux. Depuis mai 2019, Siemens Gamesa a engagé une démarche de concertation autour du projet afin d'y associer autant que possible et dans un premier temps les habitants de la commune de Courgivaux, puis les habitants de la commune de Neuvy depuis septembre 2019. En effet, au cours de l'été 2019, le projet éolien de Courgivaux a évolué pour s'ouvrir à la commune de Neuvy. À travers cette démarche volontaire, Siemens Gamesa souhaitait associer et mettre en lien les habitants des deux territoires de Courgivaux et Neuvy autour de ce projet éolien.

Entre mars et mai 2019, une étude des perceptions a eu lieu dans la commune de Courgivaux. L'objectif était d'une part de mieux connaître la vision des habitants sur l'éolien en général et sur le projet de Courgivaux, et d'autre part de recueillir leurs attentes et besoins en information. Les résultats de cette étude ont permis de définir une démarche de concertation adaptée aux différentes attentes des habitants de Courgivaux.

Entre mai 2019 et février 2020, plusieurs actions de concertation ont été proposées au territoire : d'abord une **étude des perceptions et une réunion de restitution** de cette étude, puis **trois ateliers de co-construction** (en juin, septembre et novembre 2019), ainsi que **trois lettres d'information**, mais aussi **quatre journées de mobilisation** à vos côtés, la création d'une **plateforme participative dédiée au projet** et de multiples **flyers** distribués dans les boîtes aux lettres des deux communes !

Afin de clôturer la démarche de concertation, Siemens Gamesa a organisé **un forum de partage, le mardi 11 février 2020** de 16h30 à 20h30, à la salle des mariages de Courgivaux.

Ce rendez-vous avait pour objectifs de :

- Valoriser le travail collectif réalisé par les participants aux ateliers de co-construction autour du projet ;
- Répondre aux attentes soulevées lors des derniers événements, en partageant notamment la version définitive de la trame d'implantation ainsi que des photomontages actualisés ;
- Échanger et répondre aux questions des participants.

Pour répondre à ces objectifs, six panneaux d'exposition, une vidéo, six photomontages ainsi que des affiches reprenant les premiers résultats des études environnementales étaient à la disposition des participants entre 16h30 et 20h30, à la salle des mariages de Courgivaux. L'équipe Siemens Gamesa était présente pendant ces quatre heures pour échanger avec les habitants autour du projet.

Vous trouverez ci-après **le compte-rendu du forum de partage** et les photos des échanges.

La synthèse des échanges est structurée par thématiques et retranscrit une synthèse des remarques, questions et propositions émises par les participants, ainsi que les réponses apportées par Siemens Gamesa.

2 LES PARTICIPANTS AU FORUM DE PARTAGE

Le forum de partage a réuni **une quinzaine de participants**.

Etaient présents et se sont inscrit **les participants suivants** :

- Alain GILLAIN – 1^{er} adjoint au Maire de Courgivaux
- Florence GILLAIN – Conseillère municipale de Courgivaux
- Daniel BENARD – Conseiller municipal de Courgivaux
- Dominique BULAND – Conseiller municipal de Courgivaux
- Pascal COCHET – Riverain de Courgivaux
- René PAUWELS – Riverain de Courgivaux
- Anne-Marie GARAUDEL – Riveraine de Courgivaux
- Sylvie LEFRANC – Riveraine de Courgivaux
- Dominique LEFRANC – Riverain de Courgivaux
- Gilbert ATLAN – Riverain de Courgivaux
- Christelle SENOBLE – Riveraine de Courgivaux
- Alban SENOBLE – Riverain de Courgivaux
- Madeleine CHEUTIN – Riveraine de Courgivaux
- Stéphane DUBOIS – Riverain de Neuvy

L'équipe Mazars Concertation :

- Lorette HAFFNER – Cheffe de projet
- Emilie LENARDUZZI – Consultante

L'équipe Siemens Gamesa :

- Jérémy GAUTHIER – Chef de projets et responsable du projet éolien à Courgivaux et Neuvy
- Laurine SILBERMAN – Cheffe de projets éoliens
- Léna DUMONTET – Référente communication

3 COMPTE-RENDU DU FORUM DE PARTAGE DU 11 FEVRIER 2020

3.1 Le compte-rendu des échanges

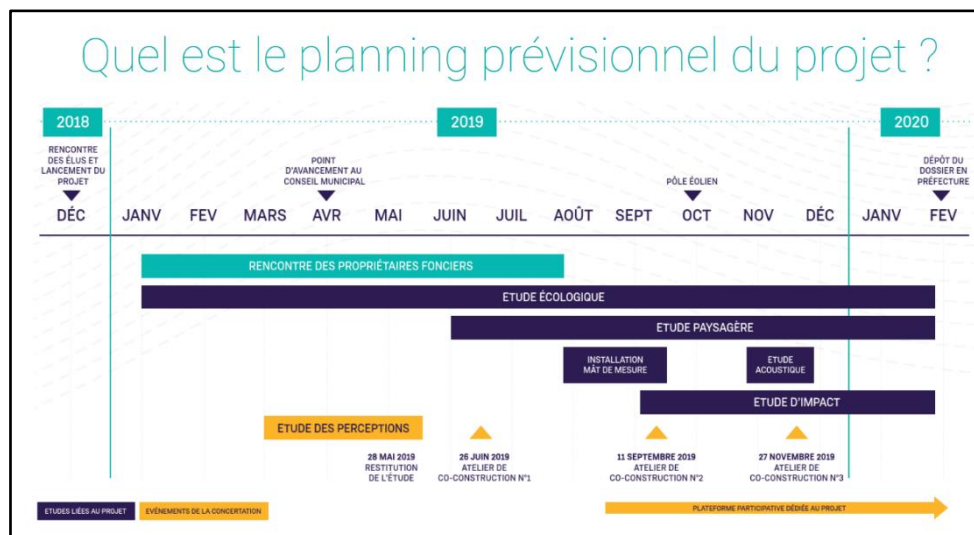
Vous trouverez ci-dessous un résumé des échanges entre les participants au forum de partage et l'équipe de Siemens Gamesa :

3.1.1 Synthèse des échanges autour du projet

3.1.1.1 Les échanges sur le calendrier du projet

Question : « Quel est le planning pour la suite ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Vous trouverez ci-contre le calendrier du projet et de la démarche de concertation, également disponible en ligne sur la plateforme participative du projet (www.projet-eolien-courgivaux-neuvy.fr/page/le-projet-eolien-courgivaux-et-neuvy). En ce qui concerne le projet, le début de cette nouvelle année est une période charnière puisque nous travaillons, ainsi que les bureaux d'études indépendants, à la rédaction et à la clôture des études et travaux relatifs au projet. Le **dépôt du dossier finalisé en Préfecture interviendra bien à la fin de ce mois de février 2020**. En ce qui concerne la démarche de concertation, février 2020 marque la fin de la démarche de concertation volontairement initiée dans vos communes, avec l'aide de Mazars Concertation, à partir de mars 2019. Un dernier rendez-vous, un forum de partage autour du travail collectif réalisé par les participants lors des ateliers de co-construction, vous a été proposé ce jour. **Nous espérons que ces temps d'échanges vous auront permis d'en apprendre davantage sur l'éolien, de nous transmettre vos propositions et remarques au sujet du projet mais aussi de nous poser toutes vos questions.** Vous pouvez retrouver les comptes rendus, les lettres d'information et tous les renseignements concernant la démarche de concertation sur la plateforme participative dédiée au projet. Si cette phase de concertation volontaire prend aujourd'hui fin, nous vous donnons déjà rendez-vous pour une nouvelle phase de concertation réglementaire, l'enquête publique, qui devrait se tenir en 2021. **Nous comptons sur vous pour vous mobiliser et aller vous prononcer lors des permanences de consultation**, qui seront aussi l'occasion de parcourir la version définitive du dossier du projet.



Question : « Depuis quand le projet est-il à l'étude ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Le projet de parc éolien à Courgivaux est à l'étude depuis décembre 2018. La commune de Neuvy a rejoint la zone d'étude dans le courant de l'été 2019. La démarche de concertation volontaire se déroule quant à elle depuis mars 2019.

Question : « Quand aura lieu le prochain rendez-vous de concertation ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Le forum de partage auquel il vous a été proposé de participer, le mardi 11 février dernier, représentait le dernier rendez-vous de la démarche de concertation volontaire, initiée dans vos communes à partir de mars 2019 avec l'aide de Mazars Concertation. Vous pouvez retrouver les comptes rendus, les lettres d'information et tous les renseignements concernant la démarche de concertation sur la plateforme participative dédiée au projet (www.projet-eolien-courgivaux-neuvy.fr). Une nouvelle phase de concertation réglementaire s'ouvrira en 2021 avec l'enquête publique.

Question : « Quand les Conseils municipaux de Courgivaux et Neuvy pourront-ils se prononcer sur le projet ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Les Conseils municipaux pourront se prononcer, comme tous les habitants de Courgivaux et Neuvy, lors de l'enquête publique. Celle-ci aura lieu une fois le projet jugé recevable par l'inspection des installations classées, soit vraisemblablement en 2021.

Remarque d'un participant : « Le dossier du projet a été construit rapidement, sans retard. Félicitations, beau travail ! J'espère qu'il en sera de même pour le développement du projet. »

3.1.1.2 Les échanges sur les caractéristiques techniques du projet

Question : « Pourquoi les éoliennes sont-elles blanches ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Les éoliennes sont blanches car l'Aviation Civile et l'Aviation Militaire nous l'imposent. Dans d'autres pays comme en Allemagne, la base des mâts peut être peinte en vert par exemple. En France, ce n'est à ce jour pas possible.

Question : « Quelle est la surface occupée par le projet éolien de Courgivaux et Neuvy ? »

Réponse de Siemens Gamesa : La surface occupée par la plateforme nécessaire au positionnement d'une éolienne est de 1550 m². Il faut ajouter à cela la surface nécessaire pour créer le chemin d'accès à cette plateforme. Au total, nous estimons que le projet éolien à Courgivaux et Neuvy qui comprend 9 éoliennes occupera 3,96 ha de terres agricoles.

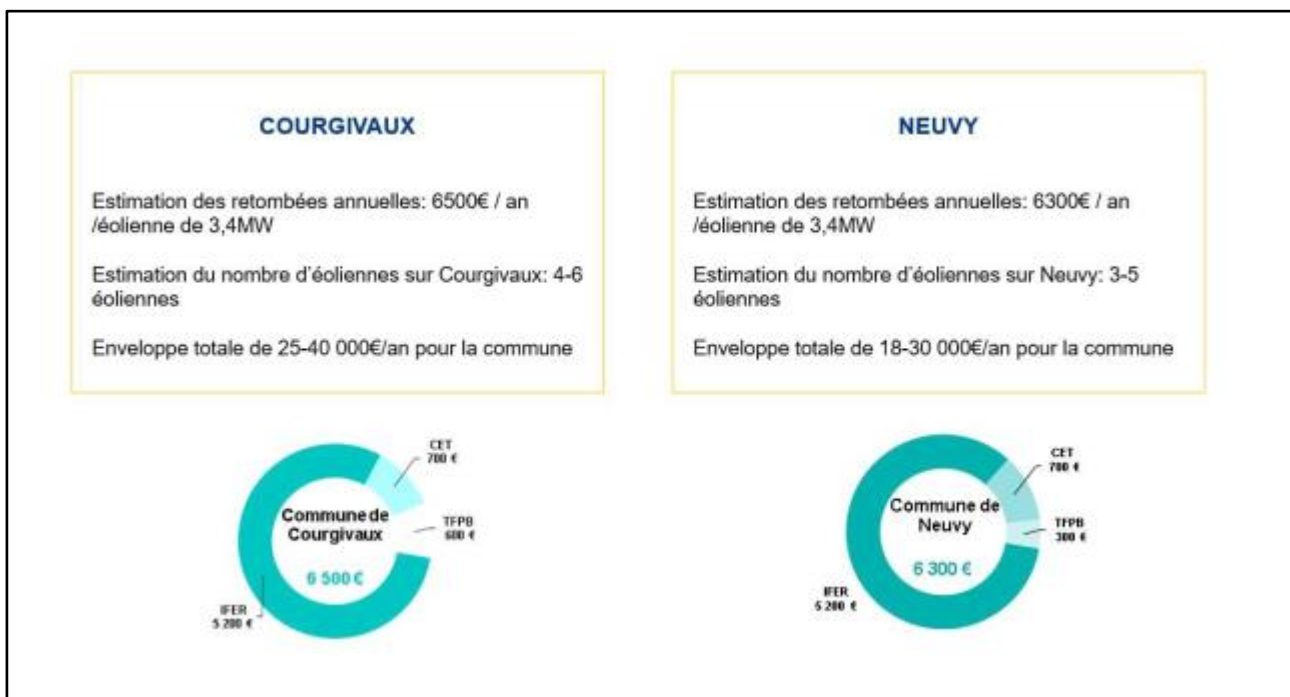
Question : « Quelle est la puissance de l'EPR de Flamanville ? Qu'est-ce que cela représente par rapport à la production du parc éolien de Courgivaux et Neuvy ? »

Réponse de Siemens Gamesa : La puissance prévue de l'EPR de Flamanville est de 1570MW. Un simple ratio en termes de puissance permet de dire qu'il faudrait près de 48 parcs éoliens comme celui de Courgivaux et Neuvy (de 32,85MW) pour avoir une puissance équivalente à celle de l'EPR. Cela étant dit, ce calcul a ses limites puisqu'il serait plus logique de raisonner en termes de production d'électricité plutôt qu'en termes de puissance installée. Malheureusement le facteur de charge prévisionnel de l'EPR n'est à ce jour pas rendu public. Néanmoins, le facteur de charge d'une centrale nucléaire classique est généralement bien plus élevé que celui d'un parc éolien donc il faudrait en réalité bien plus de 50 parcs éoliens pour égaler la production annuelle de l'EPR.

3.1.1.3 Les échanges sur les aspects économiques liés au projet

Question : « Quelles seront les retombées fiscales du parc éolien pour les communes de Courgivaux et Neuvy ? »

Réponse de Siemens Gamesa : L'illustration ci-contre détaille les retombées fiscales engendrées par le projet éolien pour les communes de Courgivaux et Neuvy.



Les retombées fiscales d'un projet éolien proviennent de différentes taxes : l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux), la CET (Contribution Economique Territoriale), et la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties). Le montant de ces taxes, et donc le montant des retombées fiscales pour les communes concernées par le projet, varie en fonction du nombre et de la puissance des éoliennes implantées.

Dans le cadre du projet éolien à l'étude à Courgivaux et Neuvy, il existe une différence de 200 € par éolienne et par an entre les retombées fiscales pour les deux communes. C'est la TFPB qui explique cette différence, puisque celle-ci est moins élevée à Neuvy qu'à Courgivaux.

L'Intercommunalité touchera également des retombées fiscales. Depuis le 1er janvier 2019, une nouvelle répartition de l'IFER a été votée : 20% de l'IFER sont adressés aux communes, et 50% aux communautés de communes.

Question : « L'électricité nucléaire est-elle moins chère, ou plus chère, que celle produite par les éoliennes ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Actuellement, nous pouvons établir le comparatif suivant :

- Electricité via EPR = 110€/MWh
- Electricité via éoliennes (à la suite des appels d'offres) = 63€/MWh en moyenne

L'électricité nucléaire est souvent vendue moins chère car son prix n'intègre pas assez les coûts que généreront à long terme le démantèlement des centrales. Dans le cas de l'électricité produite par les éoliennes, tous les coûts sont inclus dans le prix de vente. En revanche le coût de l'électricité produite par les éoliennes n'intègre pas le coût du stockage de celle-ci. La comparaison de ces deux valeurs ne constitue donc qu'une analyse partielle.

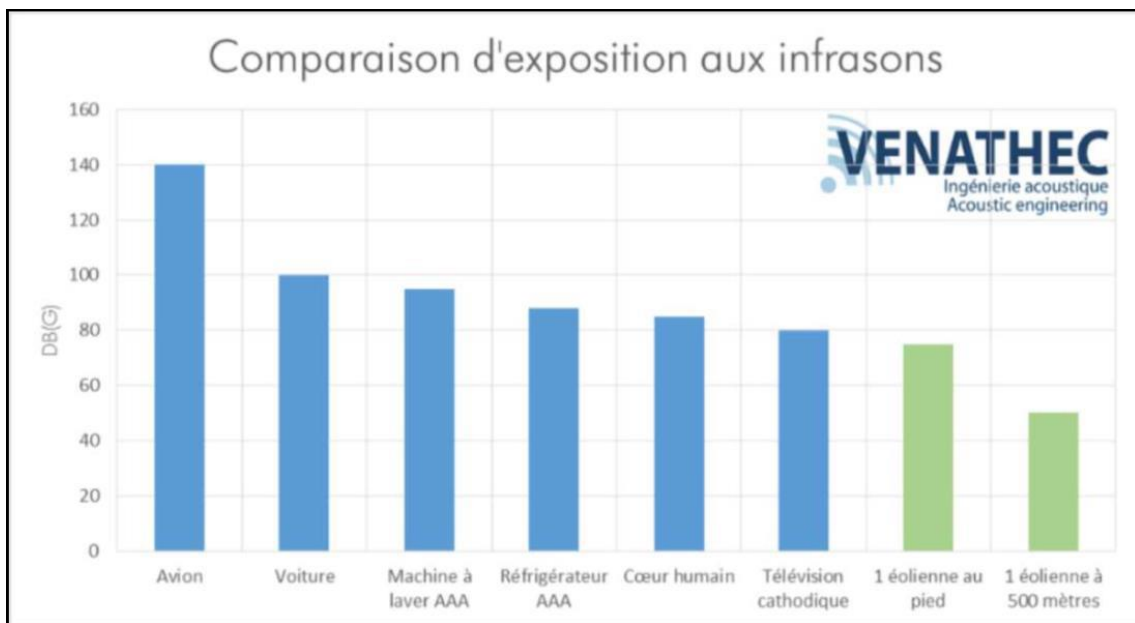
3.1.1.4 Les échanges sur les études menées autour du projet

Question : « Y a-t-il eu des études sur les infrasons ? »

Réponse de Siemens Gamesa :

Oui l'Académie de Médecine et l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) se sont penchés sur ce sujet. Il en ressort que les infrasons produits par les éolienne n'ont pas d'impact sur la santé humaine.

Il convient par ailleurs de rappeler que de nombreux objets de la vie quotidienne produisent également des infrasons (cf. tableau ci-dessous).



Question : « Y a-t-il eu des études sur l'impact acoustique du projet ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Oui, une étude acoustique a été réalisée. L'étude acoustique permet d'évaluer l'environnement sonore à proximité du parc en projet, afin de connaître les maximales de bruit (exprimées en décibels) à ne pas dépasser. L'étude consiste à mesurer pendant un mois et demi le bruit ambiant à l'aide de micros installés dans les jardins des habitations les plus proches de la zone du projet. Nous simulons ensuite le bruit rajouté par le parc éolien. Ceci afin de vérifier que le projet respecte bien la réglementation française qui est l'une des plus strictes au monde en la matière. Celle-ci impose une émergence maximum de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour et un bruit maximum de 35 décibels au niveau des habitations les plus proches, soit le bruit d'un frigo.

3.1.1.5 Les échanges sur les impacts potentiels du projet

Question : « Que faire contre les nuisances lumineuses ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Le balisage nocturne est imposé par l'Aviation Militaire. Nous aimerions pouvoir régler le balisage de nuit pour qu'il ne s'active qu'au passage des avions et que le balisage ne s'allume qu'à ce moment précis (soit 2% du temps). Ce système est en vigueur dans certaines régions allemandes et cela permet de revenir à des nuits noires. En France, la réglementation ne le permet pas pour le moment. Mais la filière éolienne française milite en ce sens.

Remarque d'un participant : « Je trouve que les éoliennes dénaturent le paysage ! »

Remarque d'un participant : « Les éoliennes industrialisent le paysage ! »

Réponse de Siemens Gamesa : Le paysage tel que nous le connaissons aujourd'hui n'est pas naturel. Il a été façonné par l'Homme au fil du temps. Si l'on remonte ne serait-ce que 100 ans en arrière, le paysage de Courgivaux était déjà bien différent. Les parcelles agricoles étaient bien plus petites et morcelées. Les cultures n'étaient pas les mêmes. Les boisements et les haies étaient bien plus nombreux. Les silos à grains et les lignes Haute Tension n'étaient pas non plus visibles. La champagne crayeuse, quant à elle, était couverte de résineux.

Nous avons besoin d'infrastructures nous permettant de nous déplacer, de produire notre électricité, de la transporter. Qu'il s'agisse d'éoliennes, de panneaux photovoltaïques, d'une centrale nucléaire ou d'un barrage, rien de ceci n'est naturel. Nous en avons néanmoins besoin pour palier à la demande en électricité de la population française.

Remarque d'un participant : « Voilà qui ne nous incitera jamais à baisser notre consommation d'énergie ! »

Réponse de Siemens Gamesa : Le développement du parc éolien français a pour objectif de remplacer les centrales à charbon qui émettent des gaz à effets de serre et de diversifier le mix énergétique français en réduisant la part du nucléaire à 50% d'ici 2035. Mais nous sommes d'accord, la première des solutions consiste à réduire sa consommation d'électricité. Le meilleur kWh reste celui que nous ne consommons pas !

Remarque des participants : « Nous avons peur d'un effet de saturation dans le paysage du Sud-Ouest marnais. »

Réponse de Siemens Gamesa : Il existe effectivement de nombreux projets dans le Sud-Ouest Marnais. Mais chaque projet est tenu de prendre en compte les effets cumulés avec non seulement les parcs construits à proximité mais aussi les projets en cours de développement. Dans le cadre du projet de Courgivaux et Neuvy, une étude de saturation spécifique a été réalisée. Lorsqu'un risque de saturation était détecté, des photomontages supplémentaires ont été réalisés afin de constater si celui-ci était constaté sur le terrain.

Enfin, il convient de rappeler que tous les projets éoliens ne voient pas forcément le jour. Le projet des Essarts les Sézanne a par exemple été refusé.

Question : « Qu'advient-il du parc de Courgivaux et Neuvy si Siemens Gamesa disparaît ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Pour le projet éolien de Courgivaux et Neuvy, une filiale de Siemens Gamesa est spécifiquement créée. Il s'agit de la Société d'Exploitation du Parc Eolien des Fontaines. Cette société de projet est celle qui sera vendue à un client (EDF, Engie par exemple) une fois le projet prêt à construire.

Au moment de la construction du parc éolien, l'exploitant est tenu de mettre en place des garanties financières (50 000€ /éolienne) à la Caisse des Dépôts et Consignations. Ainsi, si l'exploitant du parc éolien venait à faire faillite, le Préfet pourrait débloquer ces garanties financières afin de procéder au démantèlement du parc. Ce n'est donc en aucun cas au propriétaire, à l'agriculteur ou au maire de prendre en charge le démantèlement.

3.1.2 Synthèse des échanges autour de la concertation

3.1.2.1 Les échanges autour de la concertation réglementaire (l'enquête publique)

Question : « Quand l'enquête publique aura-t-elle lieu ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Nous ne connaissons pas encore les dates précises de l'enquête publique, qui varieront en fonction de l'avancement de l'étude du dossier du projet par les services de l'Etat. Néanmoins, l'enquête publique devrait se dérouler en 2021.

Question : « Comment l'enquête publique se déroule-t-elle ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Cette phase essentielle de consultation citoyenne permet à la population de consulter toutes les pièces du dossier du projet, de poser des questions et de donner son avis sur le projet avant la fin de l'instruction du dossier par les services de l'Etat. Un Commissaire-enquêteur indépendant et neutre est désigné par le Tribunal Administratif pour mener l'enquête. Pendant l'enquête, les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier, des travaux envisagés et formuler des observations. Au terme de l'enquête publique, le Commissaire-enquêteur émet un avis favorable, favorable avec réserve ou défavorable au vu de l'ensemble des avis reçus. L'enquête publique est une procédure ouverte à tous les Français. Néanmoins, l'information à son sujet est réalisée dans un rayon réglementaire de 6 km autour du site d'implantation du projet.

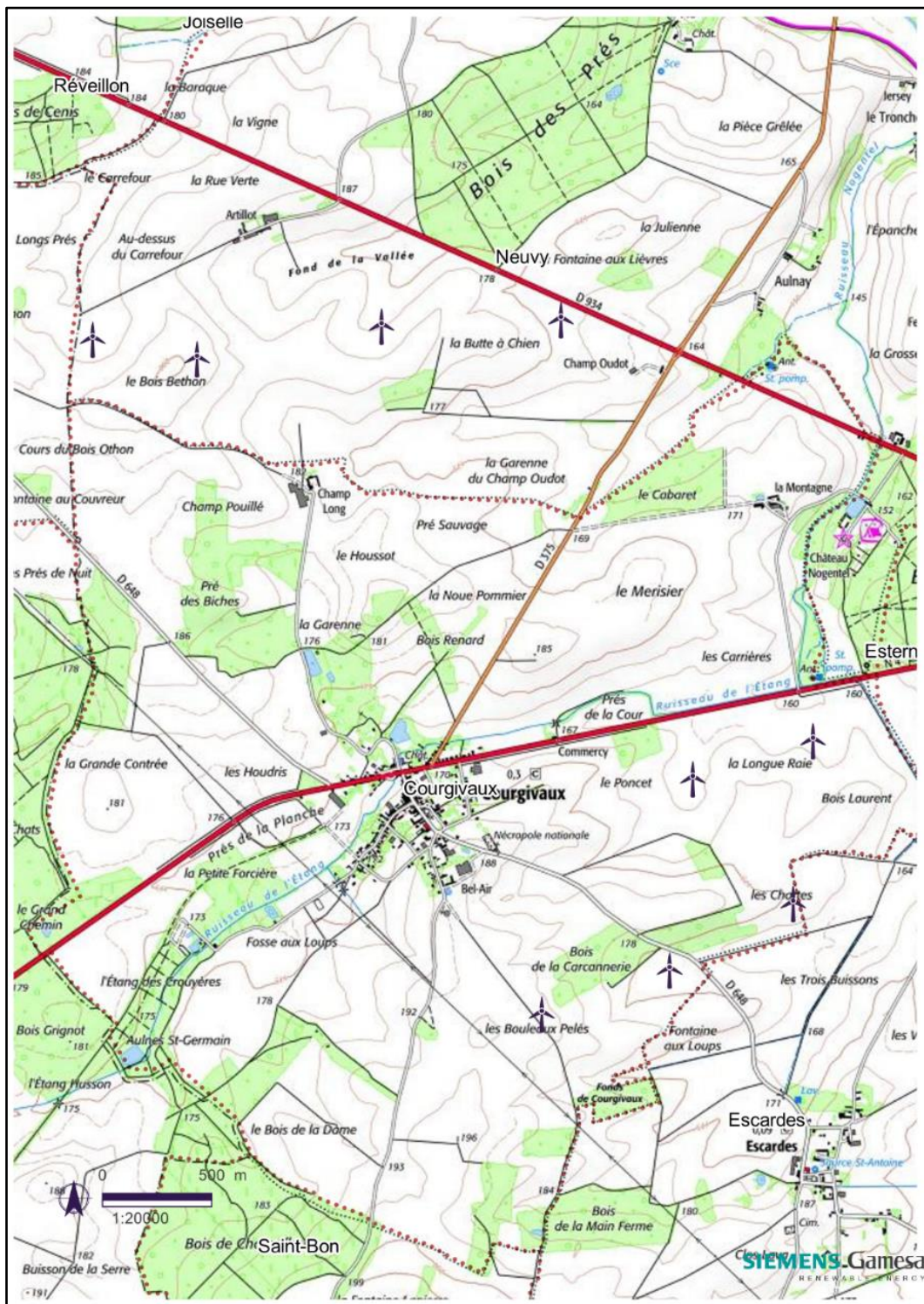
Question : « Quel est le rôle du Commissaire-enquêteur ? »

Réponse de Siemens Gamesa : Le Commissaire-enquêteur est un acteur indépendant et neutre, désigné par le Tribunal Administratif pour mener l'enquête. Lors d'une enquête publique, il effectue des permanences de consultation dans les mairies des communes concernées par le projet à l'étude. Il prend note des différentes questions des citoyens, de leurs remarques et s'entretient avec eux. Après la phase de consultation, le Commissaire-enquêteur rédige un rapport au vu de l'ensemble des avis collectés et se forge son propre avis. Les conclusions de son rapport sont ensuite transmises au Préfet pour lui permettre de prendre la meilleure décision concernant le projet. L'avis du Commissaire-enquêteur reste néanmoins consultatif et a pour objectif d'éclairer l'avis du Préfet.

Remarque d'un participant : « Merci pour votre travail de concertation qui nous a permis de nous informer sur le projet, de dialoguer avec le porteur du projet à Courgivaux et Neuvy et aussi d'en apprendre beaucoup sur l'éolien. »

3.2 Rappel : la trame d'implantation finale du projet

Voici ci-dessous la carte de la trame d'implantation finale choisie pour le projet éolien de Courgivaux et Neuvy. Ce choix tient compte des contraintes s'imposant à la zone d'étude, ainsi que des propositions qui ont été formulées par les habitants lors d'un précédent atelier de co-construction (plusieurs propositions avaient été faites selon la taille des éoliennes, à savoir 150 ou 180m).



3.3 Rappel : Les mesures ERC

Qu'est-ce que les mesures ERC ?

Dans le cas où un projet a un impact sur l'environnement, les maîtres d'ouvrage doivent prendre des mesures proportionnées pour éviter, réduire ou compenser des éventuels impacts. Les mesures comprennent l'ensemble des thématiques de l'environnement (bruit, air, eau, sol, santé des populations...) et doivent assurer l'équilibre environnemental du projet et garantir qu'il n'y ait pas de perte globale de biodiversité.

La règle ERC :

- 1) **Éviter** : éviter les impacts sur l'environnement le plus en amont possible ;
- 2) **Réduire** : réduire au maximum les impacts ;
- 3) **Compenser** : compenser les impacts résiduels après évitement et réduction.

Les mesures d'accompagnement visent à accompagner les mesures ERC. Elles apportent un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité ou de sensibilisation du public à la protection de l'environnement et à la transition énergétique.

4 LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation, initiée volontairement par Siemens Gamesa en mars 2019, prend fin en février 2020 avec le forum de partage.

Entre mars 2019 et février 2020, plusieurs actions de concertation ont été réalisées : d'abord une étude des perceptions et une réunion de restitution de cette étude, puis trois ateliers de co-construction, un forum de partage, ainsi que quatre lettres d'information, mais aussi trois journées de mobilisation à vos côtés, la création d'une plateforme participative dédiée au projet et de multiples flyers distribués dans vos boîtes aux lettres !

Nous espérons que ces temps d'échanges vous auront permis d'en apprendre davantage sur l'éolien, de transmettre vos propositions et remarques relatives au projet à Siemens Gamesa mais aussi de poser toutes vos questions à Jérémy GAUTHIER et son équipe. Vous pouvez retrouver les comptes rendus, les lettres d'information et tous les documents de la concertation sur la plateforme participative dédiée au projet.

Avec le forum de partage, cette première phase de concertation volontaire prend donc fin. Mais une nouvelle phase de concertation réglementaire, **l'enquête publique, se tiendra en 2021. Nous comptons sur vous pour vous mobiliser et aller vous prononcer lors des permanences de consultation**, qui seront aussi l'occasion de parcourir la version définitive du dossier du projet.

Enfin, **le dépôt du dossier finalisé du projet en Préfecture devrait bien intervenir à la fin de ce mois de février 2020.**

Merci à toutes les personnes ayant pris part à la démarche de concertation pour leur engagement et leur mobilisation !

Pour retrouver toutes les informations sur le projet et la démarche de concertation

Rendez-vous sur la plateforme participative du projet :

<http://www.projet-eolien-courgivaux-neuvy.fr/calendrier-demarche>

Pour toute question relative au projet,
vous pouvez contacter Jérémy GAUTHIER :

par téléphone : 06 73 90 61 79

ou par mail : jeremy.gauthier@siemensgamesa.com

5 LES ANNEXES PHOTOS

5.1 Les participants inscrits au forum de partage

inscription			
Prénom	NOM	Commune	Météo du jour
Florence	GILLAIN	COURGIVAUX	☁
Stephane	SUBIS	NEUVY	☺
Nina	leclercq	Neuvy	☺
BENARD	Daniel	COURGIVAUX	☺
Alain	Gilain	COURGIVAUX	☺
Anne Marie	GARAUDEL	COURGIVAUX	☺
RENÉ	PAWELS	Courgivaux	☺
PASCAL	COCHET	Courgivaux	☺
Dominique	LEFRANC	Coursivaux	☺
Sylvie	LEFRANC	Coursivaux	☺
Gilbert	ATLAN	COURGIVAUX	☺
Christelle	SENOBLE	COURGIVAUX	☹
Magdeleine	CHEUTIN	COURGIVAUX	☹
Allan	Senoble	Courgivaux	☹
Dominique	ISULAND	//	☺

5.2 Documents présentés par le bureau d'étude Calidris lors de l'atelier de co-construction n°3 sur les premiers résultats des études environnementales

5.2.1 Document 1

MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRE

- Oiseaux : Vingt-cinq jours et deux soirées de janvier à décembre 2019.
- Chauves-souris : Sept nuits d'écoutes ponctuelles (13 points, 400h d'enregistrements) et écoutes continues sur le mât de mesure d'avril à octobre 2019.
- Flore et habitats: Deux jours au printemps 2019.
- Autre faune (reptiles, amphibiens, insectes...) : Deux jours au printemps et à l'été 2019

Légende

- ▲ Points d'écoute et d'observation pour l'étude des oiseaux
- Points d'écoute ponctuelle pour l'étude des chauves-souris
- Point d'écoute continue pour l'étude des chauves-souris
- Parcours d'observation pour l'étude de la faune et de la flore
- Zone d'implantation potentielle

5.2.2 Document 2

RÉSULTATS D'INVENTAIRE POUR L'AVIFAUNE

- 66 espèces d'oiseaux dont 15 espèces dites « patrimoniales ».
- La migration n'est pas un phénomène important sur le site et la Grue cendrée représente 80% des effectifs migrateurs.

Vol de Grue cendrée

- Le cortège d'oiseaux nicheurs est classique mais représente le principale enjeu du site.
- Les espèces présentes ne sont pas sensibles au risque de collision avec les éoliennes

Impact potentiel: dérangement de l'avifaune nicheuse par le chantier si les travaux ont lieu durant la phase de nidification; destruction d'habitats.

Légende

- Enjeu fort
- Enjeu modéré
- Enjeu faible
- Alouette lulu
- Bruant jaune
- Bruant ortolan
- Chardonneret élégant
- Grimpeur des bois
- Pic mar
- Pic noir
- Linotte mélodieuse
- Verdier d'Europe
- Grande aigrette
- Tourterelle des bois
- Pluvier doré
- Busard des roseaux
- Busard Saint-Martin
- ZIP

5.2.3 Document 3

RÉSULTATS D'INVENTAIRE

- Chauves-souris : 15 espèces, toutes protégées, dont 3 de statut « Vulnérable » et 3 de statut « En danger » sur la Liste Rouge régionale.



Petit Rhinolophe



Grand Murin



Murin à oreilles échanquées

- Cinq sont sensibles au risque de collision avec les éoliennes.
- Les chauves-souris fréquentent peu les zones cultivées.
- Leur activité est concentrée le long des lisières des boisements qui constituent les enjeux sur le site.
- La Pipistrelle commune représente près de 94% des contacts.

Impact potentiel: risque de collision avec les pales pour les espèces sensibles si les éoliennes sont implantées à moins de 200m des lisières; destruction d'habitats.



calidris
0 250 500 m
Mise à jour: Calidris
Date: 2 14 2024

Légende


- Zone d'implantation potentielle
- Pipistrelle commune
- Murin à moustaches
- Grand murin
- Noctule de Leisler
- Murin de Natterer
- Barbastelle d'Europe
- Oreillard sp.
- Sérotine commune
- Petit rhinolophe
- Pipistrelle de Kuhl

5.2.4 Document 4

RÉSULTATS D'INVENTAIRE

- Autre faune : Aucune espèce protégée observée, la faune est classique des plaines agricoles (Cerf, Chevreuil, Lièvre, Hérisson, Renard, Ragondin...).
- Flore : Aucune espèce protégée, mais les boisements et une prairie de fauche eutrophe sont d'intérêt communautaire (Directive européenne « Habitat »).

Impact potentiel: destruction ou altération d'habitats d'intérêt communautaire lors des travaux d'aménagement.



calidris
0 500 1000 m
Mise à jour: Calidris
Date: 2 14 2024

Légende

- Enjeu modéré
- Enjeu faible

5.2.5 Document 5

MESURES D'ÉVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION DES IMPACTS DU PARC ÉOLIEN SUR LA BIODIVERSITÉ

- Avifaune : Phasage des travaux: Interdiction de réaliser les travaux pendant la période de nidification (15 avril au 15 juillet).
- Chauves-souris : Implantation à plus de 200m en bout de pale des lisières des boisements. En cas d'impossibilité, un bridage des éoliennes sera mis en place (arrêt des éoliennes de nuit selon certaines conditions d'avril à octobre).
- Autre faune : Aucune mesure n'est nécessaire.
- Flore : Évitement des habitats d'intérêt communautaire lors des travaux d'aménagements.

Grâce à ces mesures le parc aura des impacts non significatifs sur les espèces et leurs habitats.



5.3 Les photomontages présentés lors de l'atelier de co-construction n°3

5.3.1 Photomontage 1



5.3.2 Photomontage 2



5.3.3 Photomontage 3



5.3.4 Photomontage 4



5.3.5 Photomontage 5



5.3.6 Photomontage 6



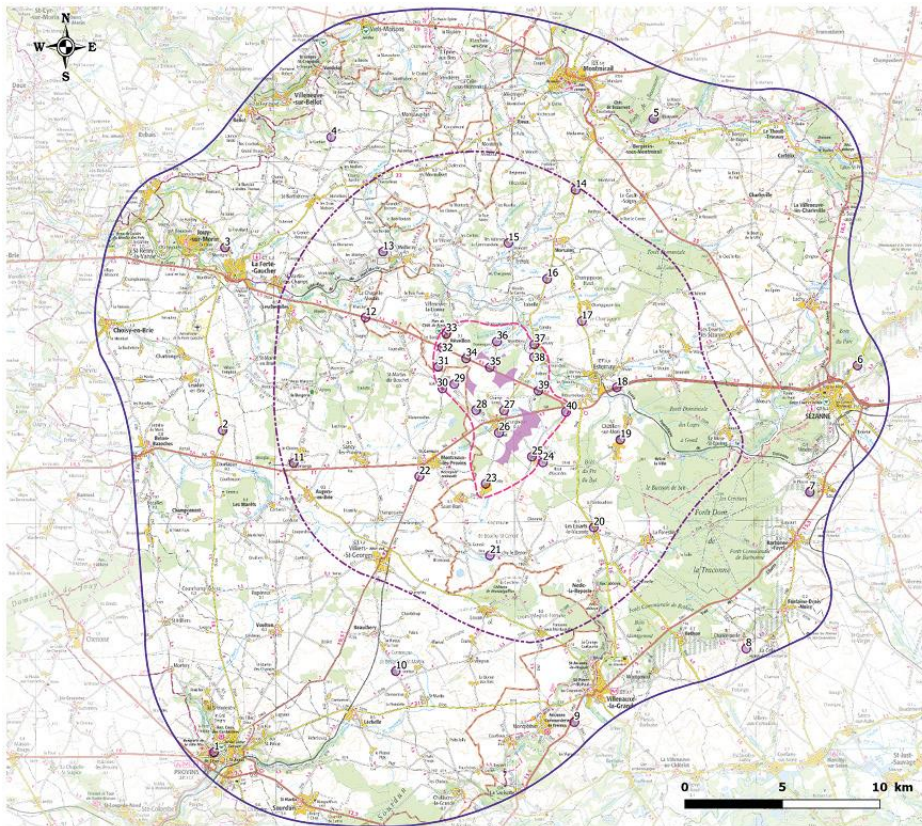
5.3.7 Photomontage 7



5.3.8 Photomontage 8



5.3.9 Carte des localisations des points de vue pour les photomontages



Points de vue

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Octobre 2019

Source : IGN 1000
Copie et reproduction interdites

- Légende**
- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude**
- Aire d'étude éloignée
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude immédiate
- Localisation des points de vue**
- Points de vue

5.4 Les nouveaux photomontages

5.4.1 Photomontage 1



5.4.2 Photomontage 2



5.4.3 Photomontage 3



5.4.4 Photomontage 4



5.4.5 Photomontage 5



5.5 Les kakémonos

5.5.1 Document 1

Notre démarche de concertation

■ Quelles sont nos valeurs ?

- Respecter l'environnement
- Faire preuve de transparence envers les habitants
- Développer des projets adaptés au territoire
- Installer des éoliennes munies des dernières innovations technologiques

■ Pourquoi une démarche de concertation ?

La société Siemens Gamesa a souhaité réaliser une vraie démarche de concertation afin de vous impliquer au maximum dans ce projet de territoire. L'objectif était de recueillir les différentes idées de chacun afin que ce projet devienne le vôtre.

■ Les grandes étapes de la démarche de concertation

Idées retenues

- Prise en compte des points de vue proposés par les habitants (Aulnay, route de Béziers)
- Implantation finale très proche de celles proposées par les habitants lors de l'atelier du 11 septembre.
- Redonbées financières directes pour les communes permettant la mise en place des mesures proposées par les habitants.

Mesures d'accompagnement


- Organisation d'une bourse aux arbres
 - partenariat avec un pépiniériste local
 - plantation de haies en bord de jardin pour les habitations avec une vue directe sur les éoliennes.
- Plantation de haies **en partenariat avec la société de chemin Les Arbre de la Pierre de Champ Long**

SIEMENS Gamesa
RENEWABLE ENERGY

5.5.2 Document 2

Le projet éolien

■ Quelle implantation retenue ?



Hauteur en bout de pale 150m


■ Les caractéristiques

Nom officiel du projet : **Le projet éolien des Fontaines**

Nombre d'éoliennes : **9 éoliennes**

Communes :
Courgivaux - 5 éoliennes
Neuvy - 4 éoliennes

Modèle : **SG132**



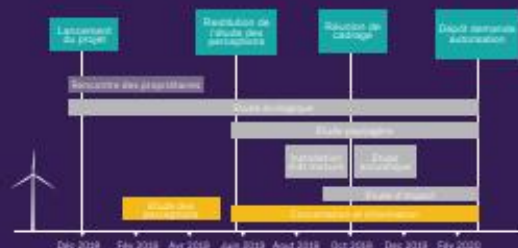
Puissance de **3.0 à 3.65MW**

Hauteur de la tour **84m**

Grâce à ce parc, **≈ 30 000** foyers seront alimentés en électricité.

■ Où en est le projet ?

Passées :




A venir :

- Fin 2020 : Début du projet
- 2021-2022 : Réouverture et Exploitation publique


■ Quelles retombées fiscales pour les communes ?

Pour 5 éoliennes et deux postes de livraison



Commune de Courgivaux

Pour 4 éoliennes et deux postes de livraison



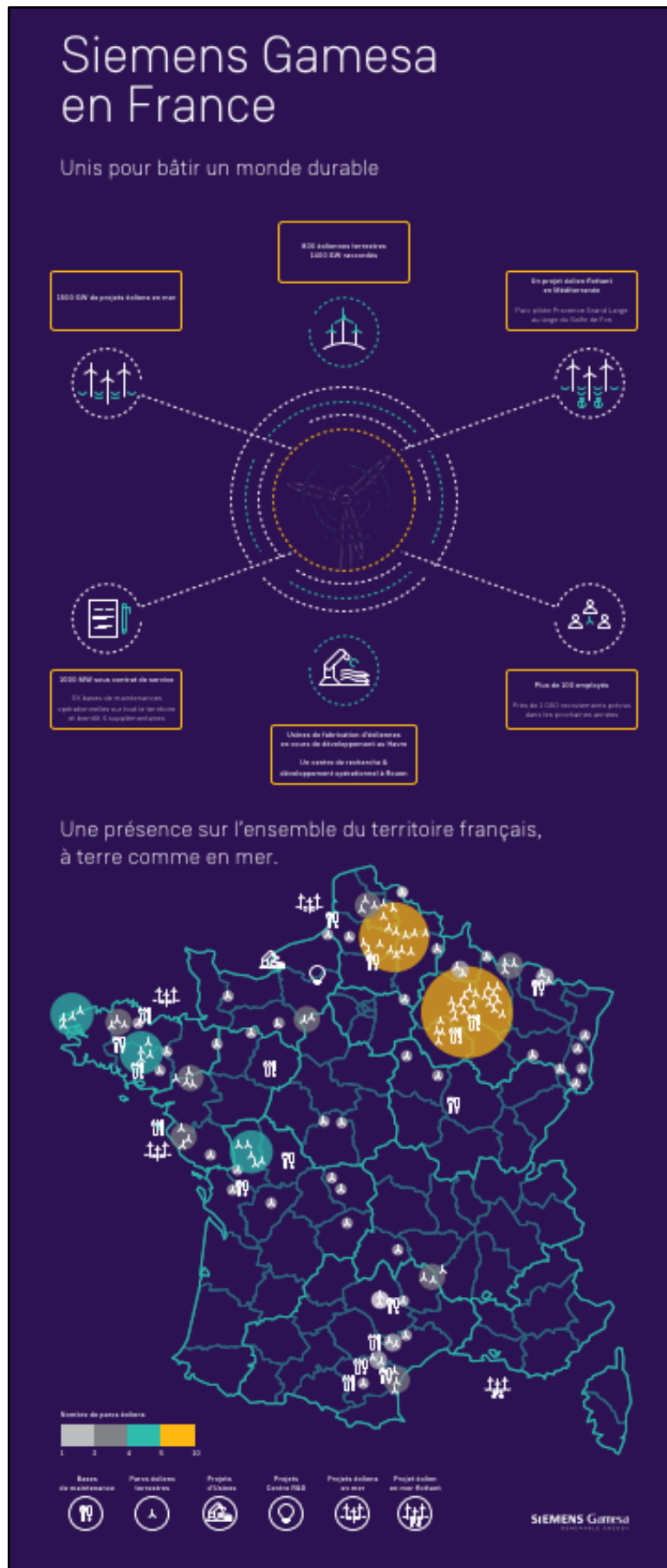
Commune de Neuvy

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau
 CET : Contribution Economique Territoriale
 TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés bâties

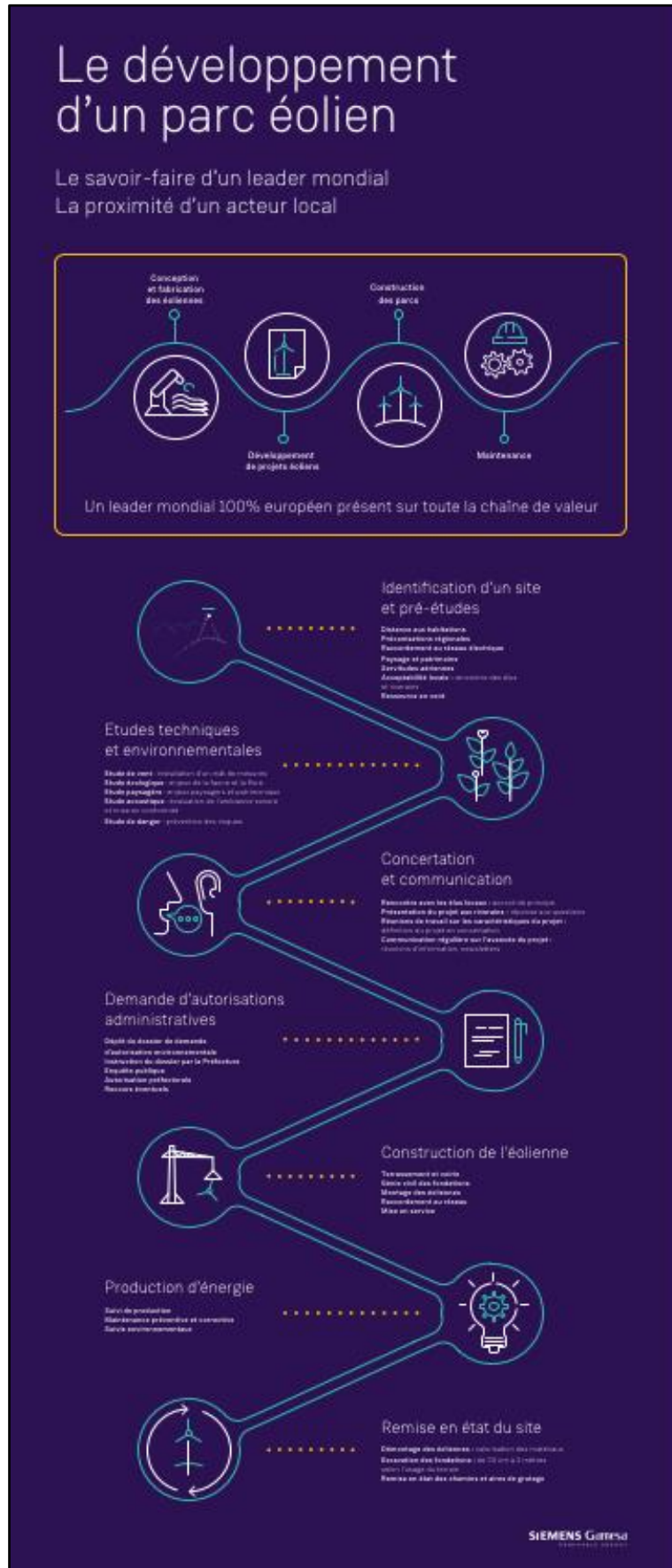
** montants annuels estimés selon les connaissances et les interprétations actuelles de la fiscalité sous réserve de contrôle par le service des impôts (taux applicables en 2018).

SIEMENS Gamesa
RENEWABLE ENERGY

5.5.3 Document 3



5.5.4 Document 4



5.5.5 Document 5

Eoliennes, santé et environnement

Une énergie respectueuse des hommes et de la nature

Une énergie propre

Une éolienne n'émet aucun gaz à effet de serre lors de son fonctionnement. Sa durée de vie est de 20 à 30 ans. Elle est recyclable à plus de 90%. Elle produit l'énergie nécessaire à sa fabrication en 10 mois.

De sa fabrication à son démantèlement, l'éolienne émet 12,7g de CO₂ par kWh, soit :

- une éolienne 100% sans utilisation de produits
- 10 fois inférieure au gaz
- 3 fois moins que le nucléaire, sans compter le traitement des déchets radioactifs¹.

Le besoin en terres rares de l'éolien ne représente que 2% de la consommation mondiale et diminue progressivement.

1) Source IREB - Les vents de la transition

Attentive à la biodiversité

Sur le terrain, des spécialistes. Mûrissent pendant plus d'un an :

- les plans d'implantation des éoliennes,
- les mesures d'évitement.
- La faune et la flore - espèces rares et protégées,
- les habitats naturels remarquables.

Une étude d'impact précède tout projet éolien pour :

- évaluer les effets positifs sur le développement du paysage et le milieu local.
- Proposer des mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets de projet.

Les études et prescriptions durant la phase d'exploitation de projet :

- en partenariat avec des associations environnementales,
- elles permettent de mieux comprendre les effets du projet durant son cycle de vie.

De plus en plus silencieuse

Les avancées technologiques réduisent les émissions sonores des éoliennes :

- à une vitesse de 100m, un parc de 100 éoliennes produit environ 10 décibels (dB). C'est le bruit ambiant d'une chambre à coucher.

En France, le règlementation est stricte : l'émission sonore engendré par le parc éolien ne doit pas dépasser 5 dB le jour et 3 dB la nuit.

Un programme de brilage des machines peut être mis en place afin que ces seuls soient respectés.

DinoTail® par Siemens Gamesa

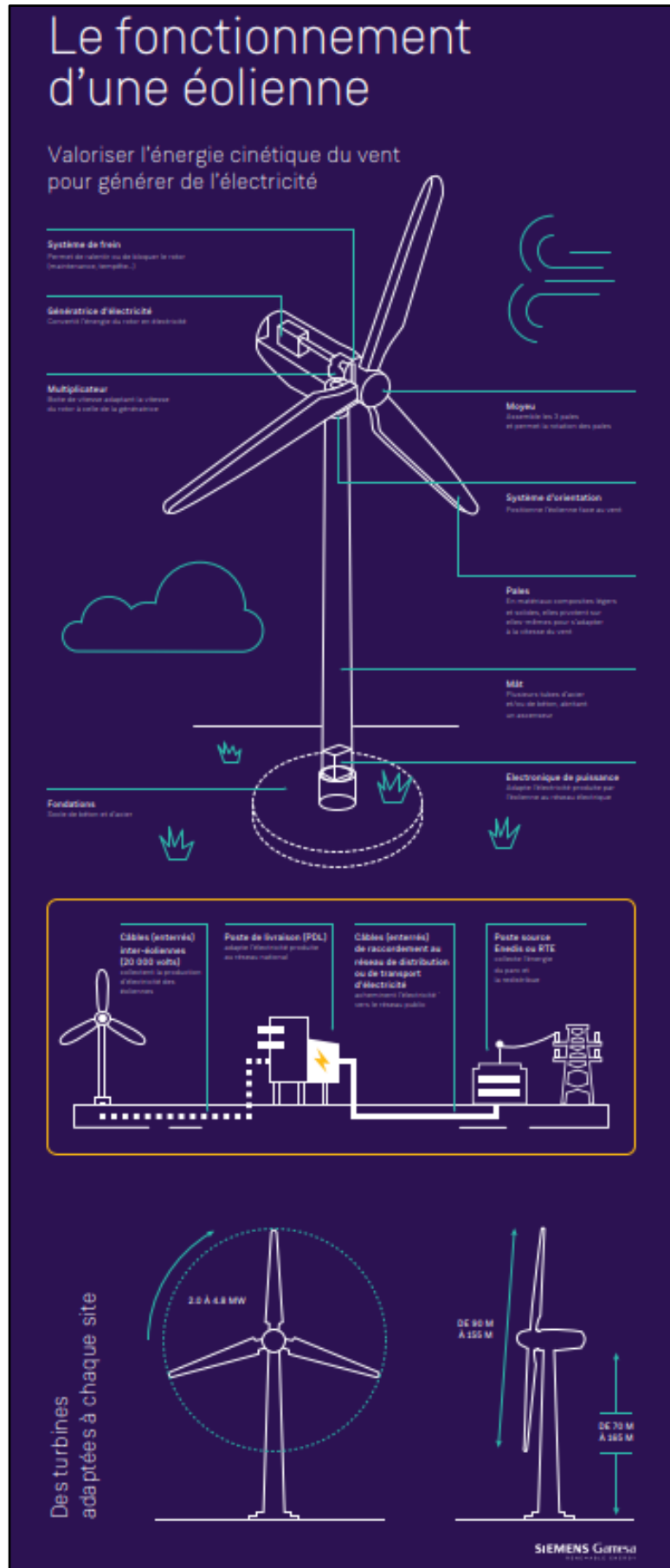
"DinoTail" est un projet de développement par Siemens Gamesa pour réduire le bruit des éoliennes :

- Tout sur le bord de la pale des pales, inspiré des queues de dinosaures, afin de réduire le bruit.

Il permet une réduction à la source de la turbulences de l'air sur les pales. Principale éolienne sans des éoliennes. Dans l'attente que les performances des éoliennes.

SIEMENS Gamesa

5.5.6 Document 6



5.6 Les échanges autour du projet et de la démarche de concertation

